

## **L'école Augustin-Norbert-Morin, un milieu de vie sain et sécuritaire**

Le journal de Montréal a publié des informations concernant le nombre d'appels logés par les écoles aux services policiers. Il nous importe de nuancer grandement les informations fournies par le Journal de Montréal et de préciser plus particulièrement les données statistiques concernant l'école Augustin-Norbert-Morin.

Le nombre des appels recensés ne distingue pas la nature des différentes interventions policières, ni qui a fait appel à eux. Il pourrait s'agir d'un appel logé par un élève ou tout membre du personnel ou encore par la direction de l'école. De plus, on ne mentionne pas quelles sont les conclusions d'une intervention ou le suivi de l'appel. Or, des plaintes peuvent avoir été jugées non fondées, sans preuve suffisante, avoir fait l'objet d'un désistement ou ne pas avoir donné lieu à une procédure judiciaire.

Les circonstances dans lesquelles la direction de l'école fait appel aux policiers peuvent varier. En raison du lien privilégié qui unit l'école Augustin-Norbert-Morin et le service de police de la ville de Sainte-Adèle, la direction peut demander au policier éducateur de participer à une rencontre avec un élève dans une démarche de résolution d'une situation, pour faire le point sur un comportement, en soutien à la discipline ou en renforcement de mesures préventives. L'école peut aussi demander la présence d'un policier pour dissuader certaines conduites. L'école est le prolongement du milieu social et à ce titre peuvent se produire des situations familiales conflictuelles, des fugues, des cas de toxicomanie ou encore des situations où une personne se sent lésée. L'école intervient ainsi dans un éventail de situations. Nous pouvons aussi communiquer avec les policiers lors de conflits privés entre élèves ou avec des jeunes de l'extérieur. Nous ne tolérons pas que des conflits étrangers à la vie étudiante se déroulent à l'école et nous n'hésitons pas à faire appel aux policiers lorsque de tels événements surviennent.

L'école préconise la tolérance zéro en matière de violence, de menaces ou d'intimidation et c'est pourquoi nous intervenons à la source, dès que nous constatons des indices, des signes ou toute manifestation de violence sous quelque forme que ce soit. De concert avec le policier éducateur, nous sensibilisons et incitons les élèves à la dénonciation dans le but d'éliminer toute forme d'abus et de violence. Nous travaillons en réseau avec les intervenants de notre milieu et à ce titre les policiers sont de précieux partenaires. Leurs interventions s'inscrivent en grande majorité dans une démarche préventive. Les motifs justifiant l'appel aux services policiers ne mènent que très exceptionnellement à des procédures judiciaires.

Nous sommes persuadés que le résultat de l'ensemble de nos interventions est que nous assurons un milieu sécuritaire à nos élèves. Nous préférons faire appel aux policiers pour éviter tout risque. Notre milieu scolaire n'est ni violent ni répressif.

Johanne Vaillancourt  
Directrice école  
Augustin-Norbert-Morin

Claude Pouliot  
Directeur général  
Commission scolaire  
Des Laurentides